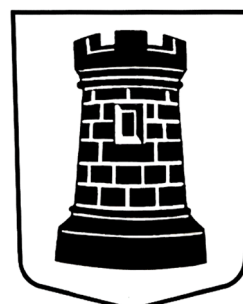
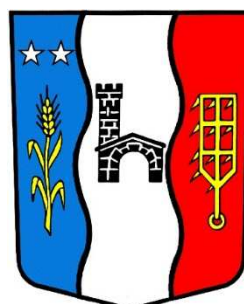
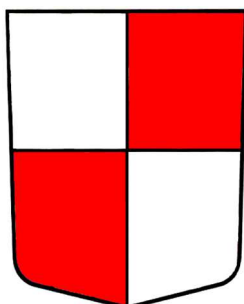


ETUDE DE FAISABILITÉ SUR UNE FUSION DES COMMUNES DE

CHAMOSON, ISÉRABLES, LEYTRON, RIDDES ET SAILLON



Déposé dans le cadre de la formation :

CEMAP – *Certificat Exécutif en Management et
Action Publique* – **IDHEAP**

Présenté par :

Steve Bessard

Rapporteur :

Prof. Katia Horber-Papazian

Déposé le :

17.11.2017

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
2. CADRE DE REFERENCE DE L'ETUDE	5
3. DEMARCHE D'ANALYSE.....	6
4. ANALYSE STATISTIQUE DE LA POPULATION.....	6
4.1 EVOLUTION.....	6
4.2 STRUCTURE.....	7
4.3 SENSIBILITE POLITIQUE.....	8
5. ANALYSE PAR DOMAINE D'ACTIVITES.....	9
5.1 AUTORITES, ADMINISTRATION ET LEGISLATION	9
5.1.1 <i>Autorités</i>	9
5.1.2 <i>Administration</i>	10
5.1.3 <i>Législation</i>	12
5.2. FINANCES, TAXES ET IMPOTS	13
5.2.1 <i>Finances</i>	13
5.2.2 <i>Taxes</i>	14
5.2.3 <i>Impôts</i>	15
5.2.4 <i>Résumé des incidences financières</i>	15
5.3 ECOLES, PETITE ENFANCE, PREVOYANCE SOCIALE, SANTE ET SOCIETES LOCALES.....	16
5.3.1 <i>Ecoles</i>	16
5.3.2 <i>Petite enfance</i>	16
5.3.3 <i>Prévoyance sociale et santé</i>	16
5.3.4 <i>Sociétés locales</i>	17
5.4 INFRASTRUCTURES, BATIMENTS ET SECURITE PUBLIQUE.....	17
5.4.1 <i>Infrastructures</i>	17
5.4.2 <i>Bâtiments</i>	18
5.4.3 <i>Sécurité publique</i>	18
5.5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET ECONOMIE.....	18
5.5.1 <i>Aménagement du territoire</i>	18
5.5.2 <i>Tourisme</i>	19
5.5.3 <i>Economie</i>	20
5.6 EAU POTABLE, EAUX USEES ET VOIRIE	20
5.6.1 <i>Eau potable</i>	20
5.6.2 <i>Eaux usées</i>	20
5.6.3 <i>Voirie</i>	21
5.7 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES.....	21
6. CONCLUSION.....	24
6.1 AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA FUSION	24
6.1.1 <i>Points positifs</i>	24
6.1.2 <i>Risques et inconvénients</i>	25
6.2 RECOMMANDATIONS.....	26
7. BIBLIOGRAPHIE	27

Liste des graphiques et tableaux

Graphique 1	Courbe de la population de l'ensemble des communes	6
Graphique 2	Comparaison des résultats des votations fédérales et cantonales entre le 1 ^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2017	8
Graphique 3	Nombre de conseillers communaux	9
Graphique 4	Relation entre personnel communal et nombre d'habitants	12
Tableau 1	Evolution de la population de 1920 à 2015	7
Tableau 2	Structure de la population au 31.12.2015.....	7
Tableau 3	Représentativité politique des conseils municipaux 2017-2020.....	8
Tableau 4	Nombre de postes équivalent plein temps du personnel communal au 30.06.2017.....	11
Tableau 5	Moyenne 2011-2015 de la marge d'autofinancement.....	13
Tableau 6	Indicateurs financiers basés sur les comptes 2015	13
Tableau 7	Coefficient et taux d'indexation pour l'année 2017	15
Tableau 8	Simulation fiscale sur la base de deux situations	15
Tableau 9	Utilisation du sol.....	18
Tableau 10	Nombre d'emplois équivalent plein temps au 31.12.2015	20
Tableau 11	Collaborations intercommunales au 30.06.2017	21
Tableau 12	Tâches communes de plus de deux communes partenaires.....	23

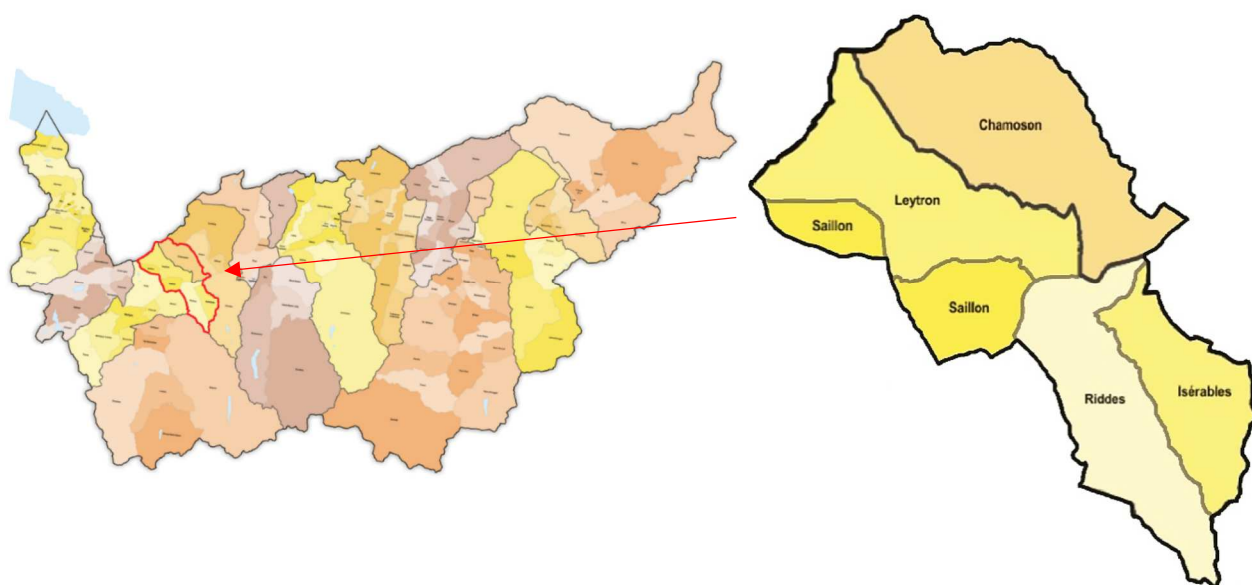
1. INTRODUCTION

La fusion des communes est un sujet politique d'une grande actualité en Europe et en Suisse. Le nombre de communes en Suisse a diminué de 24% entre 1990 et 2016 (Chevrier, 2017). En Valais, ce sujet a été largement abordé ces derniers mois : d'une part par la naissance de la nouvelle commune fusionnée de Crans-Montana, effective depuis le 1^{er} janvier 2017, et d'autre part, par de nombreux projets de fusion qui ont démarré sur l'ensemble du Valais romand (Bagnes-Vollèges, Martigny-Charrat et Veyras-Miège-Venthône), qui devraient aboutir à de nouvelles entités communales dès le 1^{er} janvier 2021.

Lorsque je me suis inscrit à la formation du CEMAP, j'avais déjà décidé de faire un travail de certificat sur les fusions de communes. La Commune de Riddes, dont je suis le secrétaire communal depuis dix ans, a de nombreuses collaborations intercommunales avec la Commune d'Isérables et il est d'une certaine logique, que ce soit aux niveaux géographique et institutionnel, que les deux communes ne forment à terme plus qu'une seule. C'est pour cette raison que j'avais planifié de faire un travail sur ce thème.

Dans ce cadre, j'ai suivi une conférence sur les fusions de communes¹. Lors de cette dernière, M. Maurice Chevrier (Chef de service des affaires intérieures et communales de l'Etat du Valais) a fait une présentation générale du sujet. J'ai également pu écouter les interventions de M. Jean-Claude Savoy (ancien président de la Commune de Chermignon) qui a partagé son expérience de la fusion de sa commune dans celle de Crans-Montana et de M. Pierre-Alain Rumley (professeur d'aménagement du territoire et d'urbanisme à l'Université de Neuchâtel) qui a également vécu la fusion des communes du Val-de-Travers en tant que citoyen engagé dans un exécutif. C'est lors de cette soirée que j'ai décidé d'agrandir le périmètre géographique de mon étude et de passer d'une fusion – dite par absorption – à deux communes à une fusion – dite homogène – à cinq communes (Chevrier, 2017). Cela m'a semblé comme une évidence : plus la commune sera grande, plus la marge de manœuvre sera élevée et plus les prestations à disposition des citoyens seront importantes.

Pourquoi ces cinq communes ? Toutes les communes ont plusieurs communes limitrophes : trois communes se situent en rive droite du Rhône (Chamoson, Leytron et Saillon) et deux communes en rive gauche (Isérables et Riddes). Elles se situent dans un périmètre à égale distance entre les villes de Martigny et Sion. A l'exception d'Isérables, qui possède moins de 1'000 habitants, toutes les autres ont sur leur territoire entre 2'500 et 3'500 habitants.



¹ Conférence District 14, Communes en Fusion – Energie du Futur ?, avril 2017, Sion.

Hormis la proximité géographique, ces cinq communes se sont dernièrement regroupées afin de créer une nouvelle association du Cycle d'orientation, situé à Leytron. Ce dernier était auparavant organisé autour d'une association de district qui gérait l'ensemble des sites. Pour des raisons d'organisation, de proximité et financières, les communes de l'est du district (Isérables, Leytron, Riddes et Saillon) ont décidé de quitter l'association de district pour créer leur propre association avec la Commune de Chamoson, qui ne fait pas partie du même district mais dont les enfants fréquentent le site de Leytron. Cet exemple montre que les présidents des cinq communes se sont retrouvés autour de ce projet et ont été unis face aux autres communes. J'ai estimé que cela pouvait être un élément déclencheur afin d'amener des réflexions plus importantes sur les formes de collaborations entre communes.

En effet, de nombreuses structures intercommunales sont existantes au sein de ces communes, notamment pour les domaines de la sécurité publique, de la formation, de l'énergie et de la voirie. Les structures intercommunales, de par leur organisation horizontale, sont très difficiles à gérer, car de nombreux problèmes à résoudre ne se retrouvent pas dans les structures communales traditionnelles.

Financièrement, toutes les communes peuvent continuer à fonctionner d'une manière individuelle. Toutefois, il faut relever que les tâches deviennent de plus en plus complexes et que les attentes des citoyens augmentent au fil des années.

Selon les sources existantes, de nombreux arguments fonctionnels ressortent d'une fusion. Certains sont repris par le Professeur Nils Soguel dans le livre « en fusion » (2016) :

- Amélioration des structures et des services communaux
- Maîtrise des tâches
- Amélioration des prestations
- Augmentation du poids de la commune dans les discussions avec le Canton et les autres communes du district

La présente étude devra démontrer si cela est également le cas pour le périmètre étudié. Elle se fait avec l'accord de l'ensemble des présidents de commune concernés, qui ont tous été rencontrés de manière individuelle.

L'objectif de mon travail est de fournir une étude de faisabilité aux présidents des communes et à leur exécutif. Celle-ci devrait leur permettre de se décider sur l'opportunité d'un rapprochement plus important qui pourrait déboucher à terme sur une fusion.

Deux axes de travail ont été décidés :

1. Mise en valeur de statistiques sur la population actuelle, qui montrent des différences et des éléments spécifiques à l'une ou l'autre commune qui pourraient avoir des impacts dans le cadre de la mise en route d'un processus de fusion.
2. Analyse par domaines d'activités, en détaillant la situation actuelle et en présentant la nouvelle situation en cas de fusion. L'objectif est de se projeter dans la nouvelle commune.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE

En Valais, les bases légales cantonales existantes sont la *Loi sur les communes* du 5 février 2004, articles 129 à 143 et l'*Ordonnance sur les fusions de communes* du 25 janvier 2012. Ces documents sont très succincts. Il n'y a malheureusement pas de guide de fusion, contrairement à d'autres cantons.

Pour cette raison, je me suis appuyé sur le guide pour les fusions de communes du Canton de Vaud, ainsi que sur celui du Canton de Fribourg. De plus, dans ce dernier canton, un bilan des fusions a été établi par la Secrétaire générale de l'Association des communes fribourgeoises.

Au niveau des études valaisannes existantes, je me suis notamment basé sur le rapport de fusion des communes de Chermignon, Montana, Randogne et Mollens, réunies depuis le 1^{er} janvier 2017

sous l'appellation « Crans-Montana », ainsi que sur le rapport de projet de fusion des communes de Sarine Ouest qui utilise pour son analyse le modèle proposé par l'Association des communes fribourgeoises.

3. DÉMARCHE D'ANALYSE

La première étape a été de rencontrer le Chef de service des affaires intérieures et communales de l'Etat du Valais, M. Maurice Chevrier. Il m'a apporté sa vision, son expertise et son expérience par rapport aux projets de fusion aboutis ou en cours.

Ensuite, j'ai lu avec attention la nombreuse documentation en lien avec les fusions de communes et ai participé sur le même thème à deux conférences.

J'ai rencontré par la suite les présidents des communes du périmètre de fusion. Cela m'a permis d'avoir toutes les informations nécessaires sur les collaborations intercommunales existantes, de connaître leurs problématiques prioritaires et leurs infrastructures à réaliser dans un futur proche et d'avoir leur ressenti par rapport à ma démarche.

Pour continuer mon travail, j'ai analysé des statistiques de l'Office fédéral de la statistique et de l'Etat du Valais sur la population. Je les ai illustrées avec des graphiques et des tableaux. Cela m'a permis d'avoir une meilleure vision des communes et de mettre en lumière quelques caractéristiques.

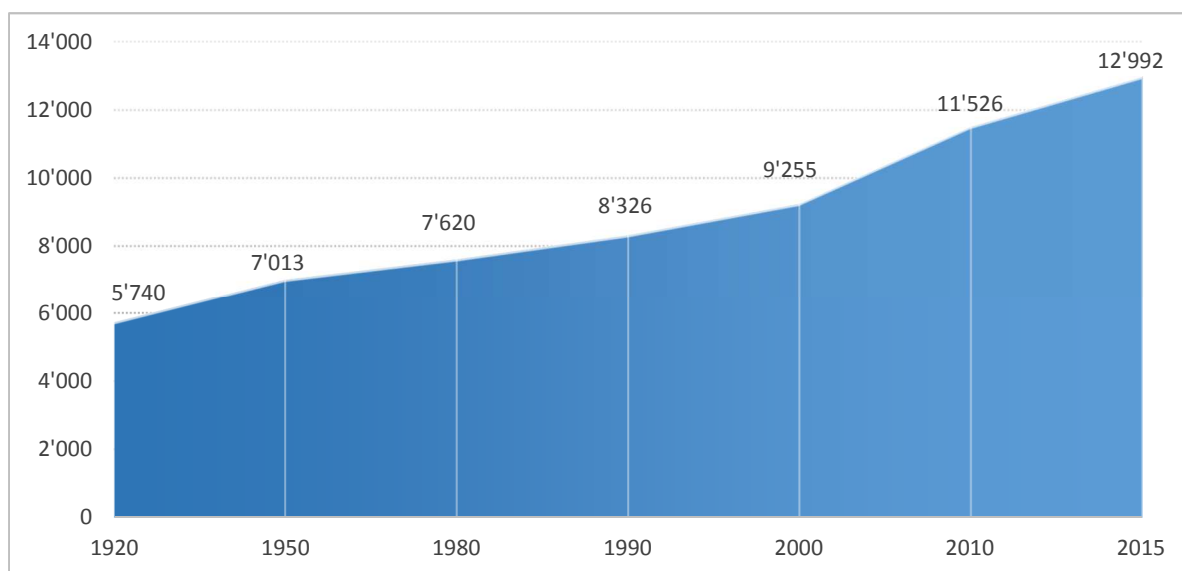
Pour l'analyse par domaines d'activité, je me suis basé sur la structure proposée par l'Association des communes fribourgeoises. L'objectif était de pouvoir répondre à une série de questions potentielles de citoyens abordant tous les domaines d'activités en donnant des réponses claires ou des hypothèses.

4. ANALYSE STATISTIQUE DE LA POPULATION

L'analyse statistique de la population a pour objectif principal de mettre en évidence les différences et similitudes entre les communes concernant leurs habitants. Ces derniers auront finalement le dernier mot pour aboutir ou non à une fusion.

Pour ce faire, j'ai décidé de me baser sur des statistiques existantes qui proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'Etat du Valais. Il est en effet important, comme ressorti dans le cadre du cours du Professeur Giuliano Bonoli, de disposer de statistiques fiables pour comparer des populations. Elles vont permettre d'identifier des éléments qui devront être pris en compte dans le cadre d'un processus de fusion.

4.1 EVOLUTION



Graphique 1 : courbe de la population de l'ensemble des communes (Etat du Valais, 2017)

5'740 personnes habitaient dans le périmètre en 1920. Nous pouvons remarquer que jusqu'en 1980, l'augmentation de la population a été très stable décennie après décennie. Dès 1980, celle-ci a explosé. Alors que la population n'avait augmenté que de 8.65% entre 1950 et 1980, elle l'a été de plus de 9.27% dans les années 80. La croissance va être encore plus importante dans les années 2000.

	1920	1950	1980	1990	2000	2010	2015	
Chamoson	1'812	2'053	2'094	2'294	2'497	3'078	3'587	28%
Isérables	1'075	1'213	1'087	982	914	874	854	7%
Leytron	1'344	1'697	1'793	1'904	2'128	2'710	3'084	24%
Riddes	1'008	1'262	1'786	1'977	2'197	2'726	2'985	23%
Saillon	501	788	860	1'169	1'519	2'138	2'482	19%
Total	5'740	7'013	7'620	8'326	9'255	11'526	12'992	100%

Tableau 1 : évolution de la population de 1920 à 2015 (Etat du Valais, 2017)

Saillon est la commune qui a connu la plus grande augmentation : elle a presque triplé sa population entre 1980 et 2015. Isérables est la seule commune qui est dans une courbe négative. Alors que sa population a augmenté jusqu'en 1960, elle n'a cessé de diminuer depuis. Entre 1980 et 2015, elle a même subi une baisse de 21%. Les trois autres communes ont une courbe de la population relativement similaire depuis 1980, avec une population qui a augmenté d'environ 70% de 1980 à nos jours.

La croissance de la population, additionnée aux nombreux départs et arrivées de citoyens qui ont lieu chaque année dans les communes, contribue à une diminution de l'attachement à leur commune de domicile pour une partie de la population. Ce constat ressort également d'une enquête effectuée par l'Institut de recherche gfs.bern sur le sentiment d'appartenance des Suisses à une entité géographique (2015). En effet, la part des Suisses qui s'identifie en premier lieu à leur commune de domicile est passée de 39% à 19% entre 2010 et 2015.

A contrario à Isérables, où la population est en diminution et où le brassage de population est moins important, ce sera le scénario contraire : la majorité des habitants sont fortement attachés à leur commune.

4.2 STRUCTURE

	0-20 ans		21-40 ans		41-60 ans		61 ans et plus	
Chamoson	768	21.41%	925	25.79%	997	27.79%	897	25.01%
Isérables	148	17.33%	195	22.83%	248	29.04%	263	30.80%
Leytron	580	18.81%	758	24.58%	866	28.08%	880	28.53%
Riddes	680	22.78%	777	26.03%	847	28.38%	681	22.81%
Saillon	612	24.66%	636	25.62%	666	26.83%	568	22.88%
Total	2'788	21.46%	3'291	25.33%	3'624	27.89%	3'289	25.32%
Valais	71'636	21.34%	87'788	26.15%	97'854	29.15%	78'418	23.36%

Tableau 2 : structure de la population au 31.12.2015 (Office fédéral de la statistique, 2017)

Nous remarquons que la proportion des personnes actives entre 20 et 60 ans est moins importante dans ces communes que dans le canton. La différence s'explique principalement par une plus grande proportion des plus de 60 ans.

En comparant les communes, si dans la population active, il n'y a pas de grandes disparités, nous pouvons remarquer qu'il y en a pour les autres classes d'âge. A Riddes et Saillon, il y a une plus grande proportion de moins de 20 ans, tandis qu'à Isérables et Leytron, ce sont les personnes de plus de 60 ans qui sont les plus représentées. Quant à Chamoson, elle se retrouve très proche des valeurs de la moyenne.

La structure de la population, tout comme l'évolution présentée au point précédent, est un indicateur à prendre en compte pour la suite du processus. En effet, les femmes et les plus jeunes sont de facto plus favorables à un projet de fusion que les hommes et les plus anciens (Chevrier, 2017).

4.3 SENSIBILITE POLITIQUE

2017-2020	PDC	PLR	PS	Total	Présidence	Vice-prés.
Chamoson	3	2		5	PDC	PLR
Isérables	2	5		7	PLR	PLR
Leytron	3	4		7	PLR	PDC
Riddes	1	3	1	5	PLR	PLR
Saillon	3	2		5	PDC	PDC
Total	12	16	1	29		

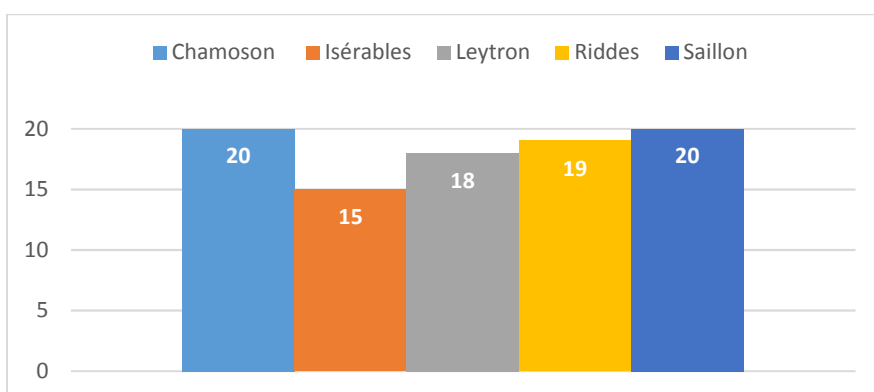
Tableau 3 : représentativité politique des conseils municipaux 2017-2020 (Etat du Valais, 2017)

Le PDC et le PLR sont fortement représentés au sein des conseils municipaux. A Chamoson et Saillon, les démocrates-chrétiens sont majoritaires, tandis qu'à Isérables, Leytron et Riddes, ce sont les libéraux-radicaux qui le sont.

Concernant les présidences et vice-présidences, il y a trois PLR et deux PDC dans les deux cas. Pour les autres partis, le PS est représenté au conseil municipal de Riddes. L'UDC, non représentée, a par contre des sections locales dans la plupart des communes.

Avec une fusion, 8'000 citoyens composeraient la commune politique. Une conséquence immédiate serait l'évolution de la représentativité politique avec notamment la perte de majorité absolue d'un seul parti, comme cela est actuellement le cas dans les exécutifs des cinq communes.

Afin d'évaluer si les sensibilités politiques sont les mêmes, je me suis appuyé sur les résultats des votations fédérales et cantonales entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2017.



Graphique 2 : comparaison des résultats des votations fédérales et cantonales entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2017 (Etat du Valais, 2017)

Dans 90% des cas, les quatre plus grandes communes ont voté la même chose, ce qui démontre une sensibilité politique très proche. Isérables se démarque légèrement sur des sujets clivants tels que la naturalisation facilitée, la sortie du nucléaire ou l'asile.

5. ANALYSE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉS

Pour faire cette analyse, je me suis appuyé sur mes entretiens avec les présidents, sur les références bibliographiques existantes, sur les rapports de fusions élaborés dans le cadre d'autres fusions, ainsi que sur ma propre expérience. En fonction des sujets, j'ai aussi consulté l'avis d'experts selon leur domaine de compétences.

Pour définir les domaines d'activités traités dans une même section, la démarche proposée par l'Association des communes fribourgeoises m'a servi de canevas. Chaque domaine est présenté sur la base d'une structure similaire : exposition de la situation actuelle, proposition dans le cadre de la nouvelle commune et argumentation.

L'objectif est de se projeter dans la nouvelle commune, en donnant des réponses claires ou en émettant des hypothèses.

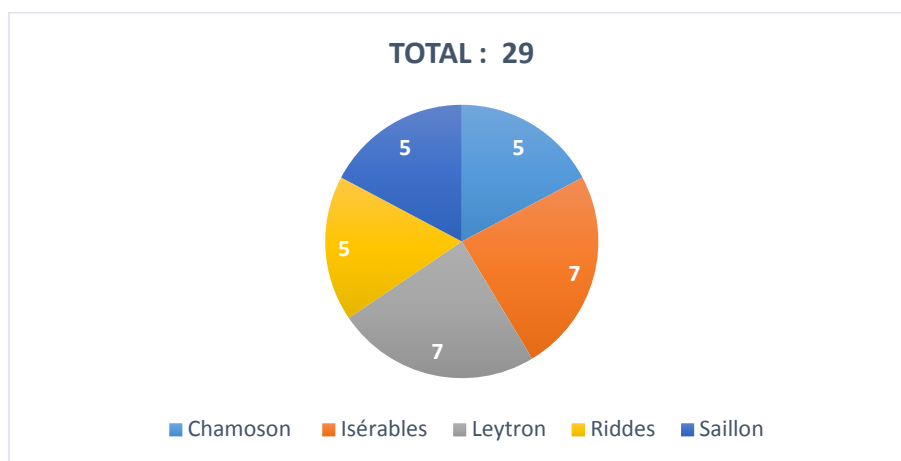
5.1 AUTORITES, ADMINISTRATION ET LEGISLATION

5.1.1 Autorités

Conseil municipal

Situation actuelle

Aujourd'hui, les communes ont au sein de leur exécutif entre cinq et sept conseillers municipaux, ce qui fait un total de 29.



Graphique 3 : nombre de conseillers communaux (Etat du Valais, 2017)

Proposition et argumentation

La *Loi cantonale valaisanne sur les communes* impose un conseil municipal entre trois et quinze membres. Pour la nouvelle commune fusionnée, un conseil municipal à neuf membres me semble pertinent. Cela est également le cas pour la plupart des villes du Valais romand (Martigny, Monthey, Sierre et Sion), ainsi que pour la nouvelle commune de Crans-Montana.

Il est important que toutes les communes existantes soient représentées dans la nouvelle commune administrative. La *Loi sur les communes valaisannes* ne permet toutefois pas la création d'arrondissements électoraux qui pourraient garantir le droit à un siège pour chacune d'entre elles. Pour cette raison, il sera important que les partis en place se regroupent et s'organisent, afin d'avoir des candidats qui représentent tous les villages concernés.

Législatif

Situation actuelle

Toutes les communes ont une assemblée primaire (assemblée communale). Le taux de participation est satisfaisant et met en évidence un intérêt de la chose publique. Il y a toutefois très peu de renouvellement chez les citoyens qui y participent.

Proposition et argumentation

Dans un premier temps, le maintien de l'assemblée primaire semble être la meilleure option. C'est notamment la solution privilégiée à Crans-Montana, car il est important de ne pas couper le lien direct entre le citoyen et l'autorité en favorisant la participation active.

Toutefois, la difficulté pour le citoyen sera de ne plus penser que pour son village mais d'une manière plus globale : l'autorité politique devra démontrer l'influence de mesures sur les autres, afin d'éviter un sentiment d'infériorité des citoyens d'une commune par rapport à une autre.

La création d'un conseil général devra être étudiée à la fin de la première période législative. En effet, avec une commune de plus de 12'000 habitants et avec la volonté de professionnaliser l'ensemble de l'administration communale, la mise en place d'un conseil général paraît appropriée.

Bourgeoisie

Situation actuelle

Seule la Commune de Riddes a un conseil bourgeoisial séparé. Toutes les autres communes ont le même conseil bourgeoisial et municipal.

Proposition et argumentation

Il apparaît clair qu'à Riddes, le conseil bourgeoisial perdurera. Dans les autres villages, une décision devra être prise par les bourgeois pour savoir s'ils souhaitent ou non fonder un conseil bourgeoisial séparé. Leur création pourrait favoriser un lien identitaire auprès des citoyens bourgeois des villages concernés. Cet aspect a été pris en compte dans les projets de fusion des communes d'Anniviers et de Crans-Montana.

5.1.2 Administration

Nom de la nouvelle commune

Situation actuelle

Chaque commune a son propre nom. Nous pouvons constater que dans la plupart des communes, la notion de village existe déjà, notamment dans celles qui vont de la plaine à la montagne où les hameaux et les stations touristiques ont leur propre nom (exemple de Leytron-Dugny-Ovronnaz).

Proposition et argumentation

Il faudra déterminer un nom pour la nouvelle commune.

Dans le Canton de Vaud, le « Guide pour les fusions de communes » propose ces trois possibilités pour le choix du nom :

- *Le nom de l'une des communes concernées*
- *Une combinaison des noms anciens*
- *Un nouveau nom pour les communes qui fusionnent*

Dans notre cas, un nouveau nom semble la solution la plus adéquate. Dès lors, les solutions recommandées par le Guide sont les suivantes :

- *Recours à un toponyme partagé par les communes concernées : lieu-dit commun, rivières, montagne, ...*
- *Recours à un nom emblématique (aux plans historiques, religieux, culturel)*
- *Recours à un nom de région*

Le seul toponyme partagé à l'heure actuelle par les communes est « Les Deux-Rives » qui fait référence aux Rives du Rhône, étant donné qu'elles se regroupent autour de ce cours d'eau des deux côtés des rives. Même s'il a été notamment utilisé pour créer la nouvelle association du Cycle d'orientation, ce nom est loin de faire l'unanimité auprès des présidents de commune.

Le choix du nom de la nouvelle commune peut aussi avoir un impact émotionnel auprès du citoyen. Afin de le minimiser, il est important de rappeler que les noms des localités vont perdurer, seul changera le nom de la nouvelle commune administrative.

Armoirie

Situation actuelle

Chaque commune a ses propres armoiries, illustrées dans la page de titre.

Proposition et argumentation

Comme pour le nom, une armoirie de la nouvelle commune doit être trouvée. Elle peut être soit nouvelle, soit une combinaison partielle des armoiries existantes.

Que l'une ou l'autre solution soit choisie, il y a suffisamment de symboles forts au sein des communes qui permettront de créer une nouvelle armoirie. Celle-ci devra toutefois être basée sur la science héraldique. Pour cette raison, comme le préconise le Guide des fusions du Canton de Vaud, il est proposé de faire appel soit aux Archives cantonales, soit à un expert indépendant (héraldiste) pour dessiner les armoiries de la nouvelle commune.

Personnel communal

Situation actuelle

Le nombre de postes équivalent plein temps s'élève pour l'ensemble des communes à 127.85. Le service le plus important est le service technique et des travaux publics avec plus de 30% des postes.

Quant à celui de la petite enfance, il a pris de l'ampleur cette dernière décennie : plus de 30 postes de travail sont répartis entre les secteurs de nurserie, crèche et UAPE. Relevons qu'Isérables n'a pour l'heure aucune structure de ce type.

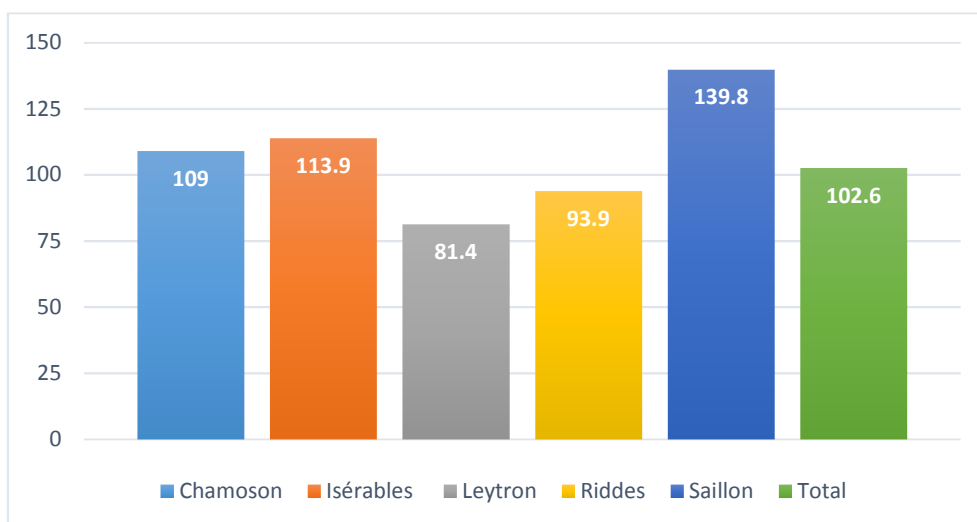
	Administration	Service technique et travaux publics	Bâtiments	Petite enfance	Autres	Total
Chamoson	4.70	11.70	2.50	12.50	1.50	32.90
Isérables	2.00	4.70	0.80	0.00	0.00	7.50
Leytron	7.45	12.00	3.40	8.00	7.05	37.90
Riddes	6.30	9.00	4.60	6.50	5.40	31.80
Saillon	4.05	4.50	2.25	6.35	0.60	17.75
Total	24.50	41.90	13.55	33.35	14.55	127.85

Tableau 4 : nombre de postes à plein temps du personnel communal au 30.06.2017²

Chamoson, Leytron et Riddes ont plus de 30 collaborateurs. Proportionnellement au nombre d'habitants, il y a une importante différence de postes de travail entre ces communes et celle de Saillon, expliquée par la grandeur du territoire. Au contraire des autres, Saillon n'a pas de station touristique, l'ensemble de ses habitations est donc concentré sur la plaine, ce qui se ressent particulièrement pour les travaux publics.

La commune la moins peuplée, Isérables, est logiquement la commune qui dispose du moins de personnel communal.

² Chiffres transmis par mail par les administrations communales concernées.



Graphique 4 : relation entre personnel communal et nombre d'habitants

En comparant le nombre d'employés communaux avec le nombre d'habitants, on constate qu'il y a une personne qui travaille pour 102 habitants. Les différences entre les communes s'expliquent par la grandeur du territoire, ainsi que par la gestion des tâches et des services qui peut varier d'une commune à l'autre.

Proposition et argumentation

A l'heure actuelle, plus de 120 postes équivalent plein temps existent. Avec la création de la nouvelle commune, une refonte totale de l'administration devra avoir lieu. Afin de pouvoir réussir une fusion, éviter des licenciements sera primordial. Comme l'indique Bernard Dafflon (2009), il faudra effectivement privilégier la rationalisation de l'administration communale par le biais de départs naturels.

Un travail important dans le cadre de la fusion sera aussi l'harmonisation des cahiers des charges et des conditions salariales de l'ensemble du personnel communal. En effet, chaque commune a pour le moment sa propre politique de ressources humaines.

Concernant les bureaux communaux, continuer à assurer un service de proximité doit être garanti : maintenir par exemple un bureau du contrôle de l'habitant dans tous les villages.

Pour les autres services, il paraît opportun de les regrouper par service sur un seul lieu, en fonction des locaux communaux et du nombre d'employés attribués au service. La centralisation de l'ensemble des services administratifs sur un seul même lieu ne semble pas être une solution optimale dans notre cas, étant donné la certaine homogénéité des communes existantes.

L'informatique étant l'un des principaux outils de travail, le choix du fournisseur informatique sera également un élément important. Chamoson et Saillon travaillent actuellement avec l'entreprise CIGES, tandis qu'Isérables, Leytron et Riddes avec T2I. La reprise et la centralisation des données sera un point central lié à l'aspect administratif de la fusion.

5.1.3 Législation

Situation actuelle

Chaque commune a en vigueur de nombreux règlements communaux. En se basant sur ceux publiés sur les sites Internet des communes, nous pouvons décompter plus de 70 règlements communaux différents.

Proposition et argumentation

L'harmonisation des règlements devra avoir lieu, en s'inspirant des meilleures pratiques. Certains règlements seront prioritaires dans leur mise en œuvre, notamment celui du personnel, qui devra être réglé dès l'entrée en vigueur de la fusion, ainsi que ceux en lien avec les services autofinancés. Le citoyen souhaitera en effet connaître les impacts de la fusion sur ses taxes annuelles à payer.

Aussi, comme proposé dans le rapport sur le projet de fusion des communes de Sarine Ouest (2014), les causes contractuelles des diverses assurances et autres contrats devront être inventoriés en vue de la définition de l'éventuelle nouvelle commune. D'importantes économies d'échelle pourront ainsi être réalisées à ce niveau.

5.2. FINANCES, TAXES ET IMPOTS

5.2.1 Finances

Situation actuelle

Marge d'autofinancement 2011-2015

	Revenus financiers 2011-2015		Charges financières 2011-2015		Marge d'autofinancement		
Chamoson	Fr.	14'545'945.10	Fr.	12'480'465.40	Fr.	2'065'479.70	20.71%
Isérables	Fr.	4'194'338.69	Fr.	3'356'883.70	Fr.	837'454.99	8.40%
Leytron	Fr.	14'355'095.79	Fr.	12'112'507.69	Fr.	2'242'588.10	22.48%
Riddes	Fr.	14'854'798.47	Fr.	12'246'549.54	Fr.	2'608'248.93	26.15%
Saillon	Fr.	9'868'392.07	Fr.	7'647'011.07	Fr.	2'221'381.00	22.27%
Total	Fr.	57'818'570.12	Fr.	47'843'417.40	Fr.	9'975'152.72	100%

Tableau 5 : moyenne 2011-2015 de la marge d'autofinancement (Etat du Valais, 2017)

La marge d'autofinancement cumulée s'approche des dix millions sur la période de 2011 à 2015. Hormis Isérables qui représente 8.4% du total, il y a une grande homogénéité entre les autres communes vu que la part de chacune se situe entre 20.7% (Chamoson) et 26.1% (Riddes).

Indicateurs financiers

	Capacité d'autofinancement	Endettement net par habitant	Taux du volume de la dette brute
Chamoson	18.76%	Fr. 4'712	171.56%
Isérables	23.06%	Fr. 2'992	132.17%
Leytron	15.74%	Fr. 2'289	163.40%
Riddes	17.31%	Fr. 3'064	172.85%
Saillon	17.07%	Fr. 1'418	113.56%
Total	17.64%	Fr. 3'006	157.08%

Tableau 6 : indicateurs financiers basés sur les comptes 2015 (Etat du Valais, 2017)

Capacité d'autofinancement

Il s'agit de l'autofinancement en pourcent des revenus financiers. Des valeurs indicatives ont été fixées par le Service des finances communales de l'Etat du Valais. Nous pouvons remarquer que seul Isérables est à plus de 20%, valeur qui indique « très bien ». Toutes les autres communes ont une valeur entre 15 et 20%, soit la mention « bien ».

Endettement net par habitant

L'indicateur désigne le montant de dette par habitant, qui est calculé en prenant la dette brute moins le patrimoine financier réalisable. L'endettement est considéré comme faible s'il est inférieur à Fr. 3'000.- par habitant et est considéré comme mesuré s'il est inférieur à Fr. 5'000.-.

Avec une dette de Fr. 1'418.- par habitant, Saillon est la commune qui a le moins d'endettement, tandis que Chamoson avec Fr. 4'712.- est celle qui en a le plus. L'endettement net par habitant en prenant l'ensemble des communes se situe juste au-dessus des Fr. 3'000.-.

Cet indicateur doit être mis en parallèle avec l'état des infrastructures. En effet, une dette importante avec des infrastructures neuves pourra être plus facilement diminuée qu'une dette importante dans une commune où de nombreux investissements doivent encore être effectués.

Taux du volume de la dette brute

Il s'agit de la dette brute en pourcent des revenus financiers. Isérables et Saillon ont des valeurs en dessous de 150%, ce qui indique qu'elles ont une mention « très bien ». Les autres communes se trouvent entre 150 et 200% et ont donc une valeur « bien ».

Proposition et argumentation

Le Service des Finances de l'Etat du Valais a simulé le calcul de la péréquation financière sur la fusion de communes. Par rapport au montant de Fr. 2'600'000.- touché actuellement par l'ensemble des communes, une diminution de presque Fr. 1'400'000.- est prévue avec la fusion. Toutefois, durant les quatre premières années de la nouvelle commune, un montant de Fr. 500'000.- supplémentaire sera versé pour compenser partiellement la perte. Selon Mme Marie Farquet du Service des Finances de l'Etat du Valais (communication personnelle du 14.09.2017), « *le montant de péréquation des ressources diminue sensiblement, car la nouvelle commune sera touchée par la limitation de ce montant en fonction de sa population. En effet, nous considérons que des économies d'échelle peuvent être faites par les communes de taille plus conséquente* ».

De plus, l'Etat du Valais participe financièrement aux projets de fusion des communes municipales par l'octroi d'une aide unique fixée par le Grand Conseil en fonction du nombre d'habitants, du nombre de communes concernées et du déficit d'équipement de l'une ou l'autre des communes fusionnées. Selon la projection transmise par le Service des finances communales et basée sur la situation au 31.12.2015, la participation cantonale s'élèvera à Fr. 7'964'000.-.

5.2.2 Taxes

Situation actuelle

Comme chaque commune a ses propres règlements et taxes, des modes de perception et des calculs différents dans les communes existent. Il est difficile pour cette raison de faire des comparaisons entre communes. Toutefois, en faisant une estimation grossière, l'impact positif ou négatif, en fonction de la commune de domicile, pour un ménage de quatre personnes vivant dans un appartement, ne devrait pas dépasser le montant de Fr. 200.- par année.

Les services autofinancés sont, comme le nom l'indique et selon *l'Ordonnance sur la gestion financière des communes*, des services qui sont financés par le paiement d'une taxe affectée à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée. Cela concerne principalement les services de l'eau potable, des eaux usées et des déchets.

Certaines communes n'ont toutefois pas encore des taxes suffisamment importantes pour couvrir l'ensemble des charges de l'un ou de l'autre service autofinancé. Cela est le cas, après analyse des comptes communaux des dernières années, pour Chamoson, Isérables et Leytron.

Proposition et argumentation

La première étape sera l'harmonisation des règlements et des tarifs. Cela impliquerait pour certains villages (Chamoson, Isérables et Leytron), si les adaptations n'avaient pas encore été effectuées d'ici là, des augmentations de tarifs dans les services de l'eau potable et des eaux usées. Pour la taxe sur les déchets, cela sera certainement réglé avec l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2018. Par rapport aux comptes 2015, l'harmonisation des tarifs et le respect des directives du Service des finances communales impacteront sur la marge d'autofinancement par une augmentation de rentrées de taxes d'environ Fr. 700'000.-.

5.2.3 Impôts

Situation actuelle

	Coefficient	Indexation
Chamoson	1.25	135%
Isérables	1.35	135%
Leytron	1.20	140%
Riddes	1.25	150%
Saillon	1.20	140%

Tableau 7 : coefficient et taux d'indexation pour l'année 2017 (Etat du Valais, 2017)

Leytron et Saillon ont les mêmes coefficients et indexations d'impôts. Même si Riddes a des taux différents, les montants à payer sont très proches entre ces trois communes.

Isérables a le taux le moins favorable pour les contribuables. Pour les plus petits revenus, Riddes a le taux le plus favorable et pour les plus grands revenus, ce sont Leytron et Saillon qui l'ont. Chamoson se situe entre Isérables et les autres communes.

Le tableau suivant montre les montants à payer dans chaque commune selon différents niveaux de revenus et fortunes imposables.

Revenu imposable	Fortune imposable	Situation	Chamoson	Isérables	Leytron-Saillon	Riddes	Différence min/max
Fr. 30'000.00	Fr. -	Célibataire	Fr. 1'726.85	Fr. 1'865.00	Fr. 1'608.65	Fr. 1'567.55	297.45
Fr. 50'000.00	Fr. -	Célibataire	Fr. 3'985.95	Fr. 4'304.80	Fr. 3'728.95	Fr. 3'690.25	614.55
Fr. 80'000.00	Fr. 50'000.00	Célibataire	Fr. 7'955.80	Fr. 8'592.25	Fr. 7'512.70	Fr. 7'570.80	1'079.55
Fr. 100'000.00	Fr. 100'000.00	Célibataire	Fr. 10'790.10	Fr. 11'653.30	Fr. 10'202.40	Fr. 10'317.00	1'450.90
Fr. 30'000.00	Fr. -	Marié, 2 enfants	Fr. 1'076.85	Fr. 1'212.25	Fr. 958.65	Fr. 917.55	294.70
Fr. 50'000.00	Fr. -	Marié, 2 enfants	Fr. 2'590.85	Fr. 2'798.10	Fr. 2'423.80	Fr. 2'398.65	399.45
Fr. 80'000.00	Fr. 50'000.00	Marié, 2 enfants	Fr. 5'204.10	Fr. 5'620.40	Fr. 4'914.75	Fr. 4'953.85	705.65
Fr. 100'000.00	Fr. 100'000.00	Marié, 2 enfants	Fr. 7'087.95	Fr. 7'654.95	Fr. 6'702.95	Fr. 6'780.40	952.00

Tableau 8 : simulation fiscale sur la base de deux situations

Proposition et argumentation

Les taux d'imposition devront être harmonisés. Le taux choisi devra se baser sur les communes ayant les taux les plus bas à l'heure actuelle. Pour les habitants de ces communes, la fusion n'aura aucun impact dans ce registre. Par contre, pour ceux de Chamoson et d'Isérables, l'harmonisation des impôts aura un effet positif avec des montants d'impôts à la baisse.

En se basant sur les taux d'imposition à Leytron et Saillon, la perte de revenus fiscaux pour la commune fusionnée sera d'environ Fr. 340'000.- sur les contribuables de Chamoson et de Fr. 140'000.- sur ceux d'Isérables.

5.2.4 Résumé des incidences financières

Après avoir traité individuellement les points en lien avec les finances, voici un résumé des premières incidences financières connues de la fusion :

- Diminution annuelle de la péréquation financière intercommunale : Fr. 1'400'000.-
- Augmentation annuelle des recettes de taxes communales liées à l'eau potable, aux égouts et déchets : Fr. 700'000.-
- Diminution annuelle des recettes fiscales : Fr. 480'000.-

Cela représente une diminution des recettes de Fr. 1'180'000.- qui est compensée par le versement d'un montant-bloc de Fr. 8'000'000.-, ainsi que d'un montant supplémentaire de Fr. 500'000.- sur les quatre premières années afin de compenser partiellement les pertes en lien avec la péréquation financière.

Les huit premières années d'existence de la nouvelle commune, correspondant à deux périodes législatives, devront permettre d'équilibrer la balance avec des économies d'échelles.

Dans le cas où il y a une volonté politique d'aller de l'avant avec un projet de fusion, il sera important de faire une étude financière plus importante en tenant compte de l'ensemble des paramètres et en analysant tous les domaines de l'administration.

5.3 ECOLES, PETITE ENFANCE, PREVOYANCE SOCIALE, SANTE ET SOCIETES LOCALES

5.3.1 Ecoles

Situation actuelle

Le Cycle d'orientation se trouvant à Leytron regroupe déjà actuellement l'ensemble des cinq communes.

Pour l'école primaire, seules Isérables et Riddes ont pour l'instant une direction commune.

Pour les bâtiments scolaires, hormis Isérables, où la population est en baisse, et Riddes qui a dernièrement inauguré sa nouvelle école, il est ressorti lors des entretiens avec les présidents que les communes connaissent des problèmes liés à l'importante augmentation de la population ces dernières années. En effet, Chamoson doit construire un nouveau centre scolaire et Leytron et Saillon doivent créer de nouvelles salles de classes.

Proposition et argumentation

Si la situation au niveau du Cycle d'orientation est déjà optimale. Pour l'école primaire, la volonté d'une direction commune dans un futur proche a déjà été exprimée par les présidents. Celle-ci augmenterait la possibilité de mobilité du personnel enseignant en faveur des intérêts pédagogiques.

Concernant les bâtiments scolaires, un déplacement des élèves d'un site à l'autre pourrait être envisagé, en fonction des besoins et des infrastructures à disposition.

5.3.2 Petite enfance

Situation actuelle

Toutes les communes, à l'exception d'Isérables, ont des structures de petite enfance en nurserie, crèche et UAPE. Chaque commune a ses propres règlements et tarifs.

En plus des structures d'accueil communales, il y a au sein des communes des mamans de jour. Celles-ci sont gérées à Isérables, Leytron et Riddes par l'Association Planète Enfants, à Chamoson par le CMS de Vétroz et à Saillon par la commune elle-même.

Proposition et argumentation

Dans le cadre d'une fusion, il faudra regrouper toutes les structures de petite enfance sous une seule entité avec un seul règlement et des tarifs similaires. Pour les familles d'Isérables, ce sera une nouvelle prestation à disposition.

Le réseau des mamans de jour pourra également être géré, en tant que structure communale.

5.3.3 Prévoyance sociale et santé

Situation actuelle

Les quatre plus grandes communes ont un EMS sur leur territoire.

Leytron et Saillon exploitent leur EMS par le biais de la société d'utilité publique Les Fleurs du Temps SA qui gère également les sites de Charrat et Fully.

Chamoson et Riddes ont un EMS privé sur leur commune. De plus, Riddes a également signé une convention avec Saxon afin de faire bénéficier ses habitants des mêmes accès à la structure de l'EMS Les Sources à Saxon.

Concernant les centres médico-sociaux, toutes les communes collaborent avec le CMS de Saxon, mis à part Chamoson qui est partenaire du CMS de Vétroz.

Le site de Saxon accueille également l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA), ainsi que le Service de curatelle pour les Communes d'Isérables, Leytron, Riddes et Saxon. Saillon était également partenaire jusqu'au 31 décembre 2016 ; depuis, elle a quitté les structures pour se rapprocher de la Ville de Martigny. Quant à Chamoson, elle se trouve actuellement avec les Communes du district de Conthey.

Proposition et argumentation

Il y aura deux EMS publics et deux EMS privés sur l'ensemble du territoire. Il faudra déterminer si le nombre de places est suffisant pour l'ensemble des habitants, régulariser la convention signée entre Riddes et Saxon et décider s'il y a une volonté d'offrir aux habitants de la nouvelle commune la possibilité de se rendre à Saxon.

Concernant les CMS, celui de Vétroz perdra une commune partenaire. Le CMS de Saxon n'aura plus que comme communes partenaires, celles de Saxon et de la nouvelle commune.

Pour l'APEA et le Service de curatelle, il faudra décider par rapport aux alternatives à disposition, soit de travailler en collaboration avec Saxon, soit d'intégrer une structure plus grande avec la Ville de Martigny ou soit de rester indépendant.

5.3.4 Sociétés locales

Situation actuelle

Chaque commune a des sociétés locales dans son village. Toutefois, le soutien aux sociétés locales varie d'une commune à l'autre.

Proposition et argumentation

La fusion aura un impact sur les sociétés locales : le système de subventions devra être harmonisé entre les différentes sociétés des villages.

L'impact identitaire au niveau des sociétés locales est aussi très prononcé. Pour cette raison, les sociétés locales fortes contribueront à préserver l'identité du village dans lesquelles elles se trouvent.

A contrario, certaines sociétés locales ayant plus de difficulté à renouveler leurs membres profiteront peut-être de la fusion pour se rapprocher des sociétés des autres villages. Ce mouvement a été effectivement constaté lors de fusions de communes dans le canton de Fribourg (Guerry-Berchier, 2009).

Pour les sports où les infrastructures coûtent chères, que ce soit dans l'investissement de base ou en frais d'entretien, la fusion permettra d'avoir une politique globale. Lors de mes rencontres avec les présidents de commune, le sujet des terrains de football est par exemple souvent revenu sur la table des discussions.

De plus, une fusion et un regroupement de certaines sociétés locales permettront à celles-ci d'avoir une taille critique qui leur donnerait la possibilité d'avoir plus d'aide communale.

5.4 INFRASTRUCTURES, BATIMENTS ET SECURITE PUBLIQUE

5.4.1 Infrastructures

Situation actuelle

Comme indiqué dans le rapport sur le projet de fusion des communes de Sarine Ouest (2014) : « *le réseau routier représente la base de la communication et le trait d'union entre les différentes*

communes et particulièrement les centres de prestation et les quartiers d'habitations. Il importe de lui accorder toute l'estime qu'il mérite. ».

Les routes sont gérées d'une part par les communes et d'autre part par le Canton.

Proposition et argumentation

Aucune démarche n'a été faite pour évaluer l'état du réseau routier. Toutefois, en se basant sur les comptes communaux et sur les investissements prévus ces prochaines années, des montants conséquents sont investis par les communes pour tenir en bon état les infrastructures routières.

Un état des infrastructures devra être effectué afin de pouvoir tenir compte des investissements à prévoir dans le futur.

5.4.2 Bâtiments

Situation actuelle

Chaque commune a ses propres bâtiments communaux.

Proposition et argumentation

Les bâtiments, à l'image des bâtiments administratifs ou scolaires, seront repris par la nouvelle commune. Un inventaire devra être fait et certains bâtiments pourront être réaffectés, si nécessaire.

5.4.3 Sécurité publique

Situation actuelle

Il s'agit principalement du service du feu et de la police.

Pour les pompiers, Chamoson gère actuellement seule ses pompiers et les autres communes sont réunies sous le CSI B de Leytron.

Concernant la police, Chamoson et Leytron ont leur propre police municipale, tandis que les autres communes sont rassemblées sous la Police Intercommunale des Deux Rives.

Proposition et argumentation

Avec la fusion, les deux corps de sapeurs-pompiers de Chamoson et du CSI B de Leytron pourront être regroupés pour ne faire plus qu'un.

Concernant la police, comme pour les structures du social, il faudra analyser s'il faut rester partenaire de la Commune de Saxon. Avec un bassin de population de plus de 12'000 habitants, avoir une police municipale semble être la solution la plus optimale, afin de renforcer le service de proximité.

5.5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET ECONOMIE

5.5.1 Aménagement du territoire

Situation actuelle

Les cinq communes couvrent une superficie de 11'219 hectares.

	Surfaces boisées	Surfaces agricoles	Surfaces d'habitat et d'infrastructure	Surfaces improductives	Total	
Chamoson	1'011	802	229	1'198	3'240	28.88%
Isérables	799	306	53	370	1'528	13.62%
Leytron	809	727	168	988	2'692	24.00%
Riddes	903	753	247	488	2'391	21.31%
Saillon	281	517	112	458	1'368	12.19%
Total	3'803	3'105	809	3'502	11'219	100%
	33.90%	27.68%	7.21%	31.21%		

Tableau 9 : utilisation du sol (Etat du Valais, 2017)

La surface boisée (forêt) est la plus importante sur le territoire. En prenant commune par commune, on peut remarquer que d'une part Saillon a peu de surface boisée, et que d'autre part, Chamoson et Leytron ont beaucoup de surfaces improductives, qui sont notamment des surfaces sans végétation ou des cours d'eau.

Concernant la zone à bâtir, Chamoson et Riddes sont les communes qui ont le plus de surfaces. Ces deux communes, ainsi qu'Isérables, ont, notamment selon la *Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979*, une zone à bâtir surdimensionnée. Des mesures doivent être prises afin de pouvoir être conforme à la révision de cette législation fédérale, entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014.

Proposition et argumentation

Une fusion d'un point de vue de l'aménagement du territoire permettrait de considérer une nouvelle entité institutionnelle avec une population et des emplois pris globalement, et donc un nouveau calcul de dimensionnement de la zone à bâtir, ce qui n'est pas forcément un avantage pour les communes qui ne sont pas surdimensionnées (Leytron et Saillon).

Toutefois, les communes qui sont en surdimensionnement (Chamoson, Isérables et Riddes) devront rapidement adapter leur plan de zone. Cela ne sera donc pas un frein à un regroupement des communes.

Selon Mme Anne-Françoise Dubuis (communication personnelle, 19 septembre 2017), cheffe du Département de l'aménagement du territoire auprès du Bureau BISA : « *Un nouveau territoire communal après fusion permettra effectivement de revoir plus globalement les enjeux territoriaux en tenant compte des atouts de chacune des anciennes communes et en permettant de redistribuer les compétences de chacune.* ».

En effet, des décisions pourront être prises en fonction des spécificités des villages. Par exemple, dans le cadre d'extension de zones à bâtir, les zones les plus ensoleillées pourraient être dévolues à l'habitat, tandis que celles moins attractives seraient privilégiées pour l'artisanat et le commerce.

5.5.2 Tourisme

Situation actuelle

Sur le territoire, il y a deux stations touristiques, La Tzoumaz et Ovronnaz, dont les Offices du Tourisme sont gérés par les administrations communales.

Proposition et argumentation

Etant éloignée l'une de l'autre de 25 km, il semble difficile de ne faire qu'un seul produit touristique. Cependant, selon M. Luc Pignat (communication personnelle, 14 août 2017), ancien directeur de l'Office du Tourisme de La Tzoumaz, il serait très intéressant d'avoir des outils communs : programme informatique, site internet, commande de matériel. Cela permettrait ainsi de diminuer les coûts. Aussi, les employés des deux structures seraient gérés par la même entité, soit la nouvelle commune politique. Développer des synergies serait ainsi facilité.

Le tourisme de plaine aurait également une carte importante à jouer avec le renforcement du tourisme doux basé sur des produits forts : les bains thermaux (Saillon), l'œnotourisme (Chamoson-Leytron-Saillon) et la culture (Centre culturel de la Vidondée à Riddes, Musée Suisse de la spéléologie à Chamoson, Musée d'Isérables et Musée de la fausse monnaie à Saillon).

5.5.3 Economie

Situation actuelle

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
Chamoson	203.80	206.10	312.90	722.80
Isérables	29.50	71.60	74.00	175.10
Leytron	130.90	245.20	631.00	1'007.10
Riddes	72.80	261.90	555.00	889.70
Saillon	90.00	85.70	289.50	465.20
Total	527.00	870.50	1'862.40	3'259.90
Total en %	16.17%	26.70%	57.13%	100%
Moy. Valais	3.97%	27.01%	69.02%	100%

Tableau 10 : nombre d'emplois équivalent plein temps au 31.12.2015 (OFS, 2017)

Le secteur primaire est beaucoup plus représenté qu'en moyenne cantonale. Cela est principalement dû aux emplois dans la viticulture sur la rive droite. Dans le secteur secondaire, nous sommes très proches de la moyenne cantonale. Les communes avec une station touristique ont plus d'emplois dans la construction.

Le secteur tertiaire n'est pas majoritaire à Chamoson et Isérables. Pour les autres communes, le développement d'Ovronnaz, de La Tzoumaz et des Bains de Saillon font que les emplois dans le secteur tertiaire sont nombreux.

Proposition et argumentation

Un plus grand territoire et une commune plus importante permettront de donner plus de moyens et d'être plus actif dans la promotion économique, dans le but de créer de nouvelles places de travail.

La fusion est également un point positif pour les entreprises qui agrandiront leur bassin de population et leur donnera plus de possibilités de soumissionner dans le cadre des marchés publics.

5.6 EAU POTABLE, EAUX USEES ET VOIRIE

5.6.1 Eau potable

Situation actuelle

Des collaborations intercommunales sont effectives, que ce soit en rive droite, où Chamoson et Saillon collaborent avec Leytron, ou en rive gauche avec Isérables et Riddes.

Proposition et argumentation

Une fusion permettrait une meilleure gestion de l'eau potable. Etant donné qu'à l'heure actuelle, Isérables et Riddes ont un surplus d'eau potable qui arrive en plaine et qui n'est pas utilisé, celui-ci pourrait être, avec une gestion globale et une connexion entre rive gauche et rive droite, transféré en rive droite où les besoins sont plus importants.

De plus, pour Isérables, cela impliquera la pose de compteurs d'eau pour permettre une meilleure gestion de son réseau et ainsi l'application du principe de l'utilisateur-payeur.

5.6.2 Eaux usées

Situation actuelle

Chaque commune possède sa propre station d'épuration (Step) avec les désagréments occasionnés.

Proposition et argumentation

La fusion permettrait éventuellement une rationalisation, en construisant une plus grande Step intercommunale afin d'éviter d'en avoir une dans chaque village.

5.6.3 Voirie

Situation actuelle

Toutes les communes, à l'exception de Saillon qui gère sa propre déchetterie, sont déjà regroupées avec une gestion commune, via un contrat de prestations, des déchetteries de Ravanay à Chamoson et de celle du Rosselin à Riddes.

Proposition et argumentation

La gestion commune des déchetteries pourra s'agrandir avec l'intégration de la déchetterie de Saillon. Etant donné la possibilité d'extension du site de Saillon, cela pourrait être très intéressant en cas d'augmentation de la demande sur le site de Ravanay.

5.7 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Situation actuelle

Tâches	Chamoson	Isérables	Leytron	Riddes	Saillon	Autres communes
Pompiers		x	x	x	x	
Police		x		x	x	Saxon
Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte		x	x	x		Saxon
Service de curatelle		x	x	x		Saxon
Direction d'école		x		x		
Cycle d'orientation	x	x	x	x	x	
Centre médico-social		x	x	x	x	Saxon
Triage forestier	x		x	x	x	Saxon
Déchetterie	x	x	x	x		
Crèche-nurserie	x		x			
ADOM maintien à domicile		x	x	x	x	Saxon, Charrat et Fully
EMS			x		x	Fully, Charrat
Tourisme	x		x			
Service technique		x		x		
Eau potable rive droite	x		x		x	
Eau potable rive gauche		x		x		
Stand de tir	x		x			
Paroisse		x	x	x	x	Saxon, Fully

Tableau 11 : collaborations intercommunales au 30.06.2017³

³ Etat des lieux qui ressort des entretiens qui ont eu lieu avec les présidents de communes.

Commune de Chamoson

Chamoson, qui ne fait pas partie du même district que les autres communes, a la particularité d'avoir une partie de ses collaborations intercommunales avec les communes du district de Conthey et une autre avec les communes concernées par le projet de fusion.

En ce qui concerne les services de police, du service social et de l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte, elle se trouve avec les communes du district de Conthey.

Pour toutes les autres collaborations, elle a une collaboration plus importante avec Leytron qu'avec les autres. Cela est principalement dû à la proximité entre Ovronnaz et les Mayens-de-Chamoson, sur les hauts des communes.

Commune d'Isérables

Hormis pour le triage forestier où elle se trouve avec la Commune de Nendaz, Isérables se trouve dans la plupart des intercommunalités. Son partenaire privilégié est à l'heure actuelle Riddes avec qui elle a en commun des employés qui travaillent pour les deux communes, notamment le technicien communal et le directeur d'école.

Commune de Leytron

Leytron est la commune qui a le plus d'intercommunalités avec les autres communes concernées par le périmètre de fusion.

N'étant pas satisfaite du rapport qualité-prix de la Police Intercommunale des Deux Rives, elle a décidé en 2012 de la quitter et de revenir à une police municipale.

Commune de Riddes

Comme dit précédemment, Riddes a une collaboration plus soutenue avec Isérables.

A l'exception des collaborations mentionnées dans le tableau ci-dessus, elle en a également avec la Commune de Saxon au niveau de l'eau potable et de l'EMS Les Sources.

Commune de Saillon

En ne tenant pas compte de Chamoson, qui a une situation particulière étant hors district, Saillon est la commune qui a le moins de structures en commun.

Elle a décidé au 1^{er} janvier 2017 de quitter l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte et le Service Officiel de Curatelle basés à Saxon pour se rapprocher de ceux de la Ville de Martigny.

Constat général

Nous pouvons constater que la culture des structures intercommunales est bien présente dans la région. Au vu de la taille des communes, c'est en effet une nécessité. Il y a toutefois dans certains cas des mécontentements autour de ces structures qui amènent au retrait de l'une ou l'autre commune. Pour vivre de l'intérieur le fonctionnement de certaines structures intercommunales, je me suis retrouvé dans les éléments théoriques de Dafflon (2003) repris ci-dessous.

Comme il le décrit si bien (Dafflon, 2003, p.3), « *la collaboration intercommunale amène à une situation ambiguë posant problème puisque les frontières institutionnelles, celle de la commune politique, et les limites spatiales des prestations collectives locales offertes, si ce n'est produites, par les communes, ne sont pas nécessairement les mêmes* ». Prenons un exemple de la Commune de Saillon : elle doit offrir la sécurité à ses habitants à travers les prestations de la Police Intercommunale des Deux Rives qui se trouve sur plusieurs communes.

De plus, au niveau de la gouvernance des structures intercommunales, il y a une commission dont les membres représentent toutes les communes. Ce sont donc « *plusieurs communes associées qui doivent s'entendre et partager la même politique, ce qui est loin d'être spontanément acquis* ». (Dafflon, 2003, p.7).

Un autre élément de la collaboration intercommunale est le « *déficit démocratique* », dans le sens de Dafflon, où « *les citoyens perdent en effet la capacité d'intervenir directement lors des assemblées primaires dans la maîtrise de l'offre ou dans l'orientation de la production* » (Dafflon, 2003, p.8). Même si le citoyen amène une intervention ou une solution constructive qui a l'approbation du conseil municipal, cela devra ensuite être négocié avec les autres communes, sans être sûr qu'au final, la solution soit acceptée.

Enfin, « *le mode de financement des collaborations intercommunales (transferts financiers versés par les communes partenaires) s'écarte des canons de la responsabilité budgétaire qui doit être directe. L'autorité de l'institution intercommunale n'a pas à faire face à ses propres contribuables pour lui expliquer des enjeux et obtenir son consentement. Elle s'adresse aux communes pour le paiement partagé de dépenses liées* » (Dafflon, 2003, p.9). Et force est de constater qu'au final l'autorité municipale voit cette dépense, au même titre que les dépenses liées aux factures de l'Etat du Valais, comme un acquis et préfère concentrer son énergie sur les prestations gérées par la commune où l'intervention peut être directe. Conséquence directe du politique qui ne s'engage pas, la structure deviendra entièrement tributaire du responsable à sa tête.

Proposition et argumentation

Afin de diminuer les inconvénients des collaborations intercommunales, la fusion pourrait être une bonne solution. Cela permettrait d'unifier le périmètre pour une certaine partie des tâches.

De nombreuses structures, de par la fusion, deviendraient à nouveau des structures communales gérées directement par le conseil municipal. Elles gagneraient en efficience et en efficacité. De plus, le cercle entre les décideurs, les payeurs et les bénéficiaires coïnciderait à nouveau.

L'analyse des collaborations intercommunales doit également permettre de valider le périmètre de fusion. Pour cela, je vais à nouveau me baser sur l'analyse de Dafflon sur les « *Eléments d'étude pour une dimension de référence* » (2003). Cette étude détermine une approche permettant de définir la taille d'une fusion au moyen d'une méthode dite des « *noyaux forts* ». Sur la base de tâches ou prestations collectives liées à des activités reposant sur un facteur de cohérence socio-culturelle, l'analyse conduit à sélectionner des groupes de communes appelées à fusionner (Borcard, 2012, p.30).

Tâches :	Chamoson	Isérables	Leytron	Riddes	Saillon	Autres communes
Pompiers		x	x	x	x	
Police		x		x	x	Saxon
Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte		x	x	x		Saxon
Service de curatelle		x	x	x		Saxon
Cycle d'orientation	x	x	x	x	x	
Centre médico-social		x	x	x	x	Saxon
Triage forestier	x		x	x	x	Saxon
Déchetterie	x	x	x	x		
ADOM maintien à domicile		x	x	x	x	Charrat, Fully, Saxon
EMS			x		x	Charrat, Fully,
Eau potable rive droite	x		x		x	
Paroisse		x	x	x	x	Fully, Saxon
Nombre de tâches communes	4	9	11	10	9	

Tableau 12 : tâches communes de plus de deux communes partenaires

En se basant sur les collaborations intercommunales actuelles, les éléments suivants peuvent être ressortis :

1. La Commune de Chamoson est une commune-pont : au vu de ses collaborations intercommunales, elle pourrait appartenir à deux périmètres de fusion, soit celle des communes de notre étude ou soit celle des communes du district de Conthey (Ardon, Conthey et Vétroz) à laquelle elle appartient. Comme ressorti lors de la rencontre avec M. Claude Crittin, président de la Commune de Chamoson, la présente étude pourrait leur permettre de se déterminer vers quel périmètre elle souhaite principalement se tourner à l'avenir.
2. La Commune de Saxon, qui avec ses plus de 5'000 habitants est beaucoup plus grande que les communes du périmètre choisi, n'a pas été intégrée à la présente étude. L'inventaire des collaborations intercommunales indique qu'elle est un partenaire régulier des communes concernées par le périmètre de fusion. Dans le cadre d'un projet de fusion, il faudra par ce constat, étudier s'il y a un intérêt ou non à intégrer Saxon dans le périmètre de la nouvelle commune. A première vue, elle semble trop grande par rapport à ses communes voisines pour une fusion de communes dite homogène mais cela devra être validé et argumenté.
3. Pour les autres communes, il semble évident que ces communes forment un noyau fort. Cela peut être démontré en ne sélectionnant que les tâches qui ont plus de deux communes partenaires, il en ressort que sur ces douze tâches, Isérables, Leytron, Riddes et Saillon ont entre neuf et onze tâches communes.

6. CONCLUSION

6.1 AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA FUSION

6.1.1 Points positifs

Meilleure gouvernance et représentativité au niveau du conseil municipal

Avec la fusion, nous allons passer de 29 à 9 conseillers municipaux. Ce n'est pas qu'une simple diminution en termes de chiffres, cela permettra également de professionnaliser l'exécutif avec un président à plein-temps et des conseillers municipaux à un pourcentage bien défini. Le statut de conseillers sera ainsi revalorisé.

Un exécutif à neuf membres donnera une meilleure représentativité des partis politiques et corollaire de cette situation, la plus grande majorité des citoyens se sentira représentée. Au vu des forces en présence des partis actuellement, il semble également qu'il n'y aura aucune majorité absolue au sein de l'exécutif, ce qui implique que des accords devront être trouvés entre les différents partis. Cette situation n'arrive pas forcément lorsqu'un parti a la majorité absolue.

Professionnalisation de l'administration

Avec plus de 120 postes équivalent plein temps, l'administration pourra être professionnalisée et les services renforcés. Aujourd'hui avec la taille des administrations, les tâches sont effectuées mais dès qu'une personne est absente (maladie, vacances, etc.), cela devient plus compliqué, car il est difficile au vu des effectifs de doubler l'ensemble des tâches avec un titulaire et un suppléant.

Actuellement, les employés communaux doivent être très généralistes. La fusion permettra de mieux organiser les services et d'engager des spécialistes. Le fait d'avoir plus de spécialistes diminuera les mandats adjugés pour le moment à des bureaux externes.

Aussi, la fusion sonnera le glas d'une partie des structures intercommunales. Comme décrit dans le chapitre précédent, le fait qu'un service intercommunal redevienne communal va l'améliorer en efficience et en efficacité grâce à la diminution des interlocuteurs. De plus, la structure sera à nouveau en lien direct avec la municipalité, via le conseiller en charge du dicastère précis, avec des employés communaux.

Même si, selon mon analyse, la collaboration intercommunale n'est pas la panacée, elle a au moins permis de réunir des personnes de différentes communes autour d'un même projet. Cela indique qu'au sein de celles-ci, il y a déjà des réflexes de collaboration qui faciliteront les discussions autour d'une fusion, notamment lorsque des consensus devront être trouvés dans le cadre de la mise en place de l'organisation administrative de la nouvelle commune.

Augmentation des prestations

Pour le citoyen, une fusion doit rimer avec augmentation des prestations. Pour Isérables, plus petite commune du périmètre et qui a actuellement sa population qui diminue au fil des années, la fusion va lui permettre d'augmenter très fortement les prestations à offrir aux citoyens, particulièrement dans l'offre pour les familles avec l'accès aux services de la petite enfance, qui sont pour une collectivité un service quasiment obligatoire à offrir à la population, si l'on souhaite avoir ou garder des familles dans le village.

Pour les citoyens des autres communes, les prestations vont également augmenter grâce à la professionnalisation des services. De plus, l'offre de loisirs et en sociétés locales va s'étoffer. La force financière de la nouvelle commune permettra aussi de construire des investissements d'une certaine envergure. Aujourd'hui, les communes sont en effet limitées lors de la construction de nouvelles infrastructures, car elles doivent être structurées pour la population d'une seule commune. Demain, une infrastructure pourra être construite à plus grande échelle en tenant compte de l'ensemble du bassin de population.

Pouvoir politique plus fort

Avec plus de 12'000 habitants, la nouvelle commune deviendra la sixième plus grande commune de Valais, derrière les villes (Brigue, Martigny, Monthey, Sierre et Sion). Cette fusion aurait donc un impact très fort dans le Canton. La nouvelle commune deviendrait une force incontournable dans les négociations politiques au niveau du district de Martigny ainsi que dans l'ensemble du Valais Romand où elle fera le lien, de par sa position géographique entre le Bas-Valais et le Valais Central.

6.1.2 Risques et inconvénients

Un nom de commune à définir

Aucun nom de commune ne semble couler de source. Le nom peut avoir un impact important sur la population.

En effet, comme l'indique le Professeur Nils Soguel, « *le nom est le principal vecteur d'identité. A lui tout seul, il représente la collectivité* » (2016). Hors dans le cas de notre projet, aucun nom ne semble à priori se détacher. Le choix du nom sera donc important, car il doit permettre aux citoyens de se reconnaître dans leur nouvelle commune.

Perte d'identité

Dans chaque projet de fusion, il y a la crainte d'une perte d'identité qui ressort auprès d'une certaine frange de la population. C'est d'ailleurs une inquiétude qui est ressortie lors de mes entretiens avec certains présidents de commune.

Toutefois, cette identité renforcée est déjà bien présente aujourd'hui dans la plupart des communes, étant donné qu'il y a plusieurs villages ou hameaux géographiquement éloignés les uns des autres qui forment une commune politique. Ainsi, selon M. Simon Epiney, premier président de la commune fusionnée d'Anniviers qui a vu le jour en 2009 : « *le Val d'Anniviers regroupait six communes mais aussi quinze villages. Ceux-ci ont pris de l'importance depuis la fusion* » (2016).

De plus, l'identité propre à chaque village va perdurer avec ses traditions et ses sociétés locales. La fusion ne demande pas un regroupement des sociétés locales, même si certaines sociétés vont profiter pour effectuer la même transition afin de se pérenniser ou de s'agrandir, d'autres, au contraire, vont se renforcer et seront garantes de l'identité locale. Les sociétés de jeunesse pourraient en être un exemple. Aussi, si le besoin se fait sentir, des sociétés de village pourraient

être fondées. C'est ce qu'il s'est passé dans la Commune d'Anniviers : huit ans après la fusion, ces sociétés de villages existent toujours et perpétuent les traditions avec notamment l'organisation des fêtes villageoises.

Le nom de l'ancienne commune demeurera également à travers le nom de la localité.

Perte de proximité de certains services

S'il apparaît important de garantir le maintien des bureaux communaux dans chaque village, certains services administratifs devront être centralisés. Les citoyens devront faire preuve d'adaptation. Celui qui a l'habitude de se déplacer au bureau communal devra peut-être à certaines occasions privilégier le téléphone. Aussi, même si cela se ressent déjà actuellement dans les administrations actuelles vu le brassage de la population, le citoyen deviendra encore plus anonyme.

Maintien de l'assemblée primaire

Afin de ne pas couper le lien direct entre la nouvelle administration et le citoyen, l'assemblée primaire devra dans un premier temps être maintenue. Il faudra voir comment se passe cette transition dans une assemblée primaire plus importante avec des citoyens sensibles et attachés à leur village.

Pour cette raison, et comme cela ressort du bilan de fusion des communes fribourgeoises, il sera important d'avoir un équilibre des investissements parmi les villages qui composent la commune fusionnée et qui devront être traités sur un même pied d'égalité.

Aussi comme suggéré dans les propositions, un essai devra être effectué lors de la première période législative avec le maintien de l'assemblée primaire. Cependant, il ne faut pas fermer la porte à la création d'un conseil général, qui semble être la solution la plus adaptée, pour une commune de cette taille.

6.2 RECOMMANDATIONS

La présente étude sera présentée aux présidents des communes concernées puis dans un second temps, je l'espère, aux exécutifs communaux. Le chemin est encore long mais je souhaite sensibiliser les politiques à ce processus de fusion et ouvrir le débat. Le sujet ne doit pas être tabou. Les politiques ont la responsabilité d'anticiper les événements, surtout au vu de l'augmentation des tâches demandées aux administrations au fil des années et des demandes de plus en plus élevées des citoyens.

S'il y a une volonté des exécutifs communaux d'aller de l'avant, le moment sera venu de communiquer leurs intentions à leurs citoyens. « *La communication est un élément fondamental à la réussite du projet* » (Etat de Vaud, 2015). Elle amène la transparence, valeur dont a besoin de ressentir le citoyen ainsi que l'employé communal, dans ce genre de processus.

« *La communication publique doit également viser le dialogue et favoriser les supports permettant une interaction entre l'organisation et les destinataires du message* » (Pasquier & Mabillard, 2017). C'est pour cette raison que l'information devra être effectuée dans le cadre des assemblées primaires.

Ensuite, afin d'arriver à une convention de fusion qui puisse être approuvée par l'ensemble des exécutifs communaux puis par les citoyens, il faudra fonder des groupes de travail sur la base des domaines d'activités présentés dans ce travail.

L'impact d'une telle fusion sera important dans la région. C'est pour cette raison qu'il se doit d'être un véritable projet de société où politiques et citoyens de toutes les communes mettent en commun leurs énergies pour renforcer et permettre l'amélioration des propres acquis, tout en permettant, de relever ensemble les nombreux défis qui les attendent liés notamment aux développements démographique, territorial et touristique.

De par les caractéristiques des communes, l'intérêt de cette fusion est aussi qu'elle ne se ferait pas par obligation mais par volonté de s'améliorer et d'être plus fort afin de pouvoir anticiper les besoins des générations futures.

Enfin, je souhaite qu'à travers cette étude, les présidents et exécutifs communaux se rendent compte de la force de leur commune respective si elles travaillaient davantage ensemble. Indépendamment d'un éventuel projet de fusion, les communes vont continuer à collaborer ces prochaines années via les structures intercommunales. Si l'on considère qu'elles forment un noyau fort et qu'elles sont complémentaires, elles devraient renforcer leurs collaborations pour l'ensemble des structures et les gérer d'une manière plus harmonieuse et globale.

7. BIBLIOGRAPHIE

Borcard, P. (2012, juillet). Rapport sur le projet de plan de fusions dans le district de la Gruyère.

Chevrier, M. (2017, avril). *Les fusions de communes en Valais*. Communication présentée à la conférence District 14, Communes en Fusion – Energie du Futur ?, Sion.

Communes d'Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz. (2014). Rapport sur le projet de fusion des communes de Sarine Ouest.

Crédit Suisse (2015, mai). *Sentiment d'appartenance*, Magazine « Bulletin », pp.64-65.

Dafflon, B. (2003, juillet). Fusion de communes : éléments d'étude pour une dimension de référence, BENEFR Centre d'Etudes en Economie du Secteur Public, Université de Fribourg.

Dafflon, B. (2009, mars). *Les fusions de commune, pourquoi, comment ?* Communication présentée à une conférence débat sur les « fusions de communes, Université de Fribourg.

Epiney, S. (2016, décembre). *Une vallée, une commune*, Magazine « Commune Suisse » 12/2016, p.33.

Guerry-Berchier, M. (2009). Fusions de communes dans le canton de Fribourg, bilan de l'exercice du point de vue de ses actrices, les communes fusionnées, diplôme exécutif en action publique.

Guerry-Berchier, M. (2015). Fusions de communes : une procédure au service des communes répondant aux interrogations des citoyennes et des citoyens.

Pasquier, M. & Mabillard, V. (2017). Chapitre 27 – La communication des organisations publiques. In Michaud N., 2018, *Secrets d'Etats ? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, Presse de l'Université de Laval (à paraître).

SEREC Sàrl. (2014). Rapport de fusion sur les Communes de Chermignon, Montana, Randogne et Mollens.

Service des communes et du logement (juillet 2005 – mise à jour octobre 2015). Guide pour les fusions de communes du Canton de Vaud.

Soguel, N. (2016). Fusion de communes entre fédéralisme, milice et démocratie directe. In Renaud M., *En fusion* (pp.119-126). Hauterive : Editions Attinger.

Sites Internet :

Confédération, Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch>

Commune de Chamoson : <https://www.chamoson.net>

Commune d'Isérables : <https://www.iserables.ch>

Commune de Leytron : <https://www.leytron.ch>

Commune de Riddes : <https://www.riddes.ch>

Commune de Saillon : <https://www.saillon.ch>

Etat du Valais : <https://www.vs.ch/>

Etat du Valais (2017). Office cantonal de statistique et de péréquation : population. Repéré à : <https://www.vs.ch/web/acf/statpop>

Etat du Valais (2017). Résultat des élections au Grand Conseil 2017 – députés. Repéré à : <https://votel.vs.ch/sites/votel/FR/1/result/gc/137>

Etat du Valais (2017). Résultat des votations fédérales entre 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2017. Repéré à : <https://votel.vs.ch/sites/votel/FR/1/objet/vot>

Lois :

Loi cantonale valaisanne sur les communes du 5 février 2004, articles 129 à 143

Ordonnance cantonale valaisanne sur les fusions de commune du 25 janvier 2012

Ordonnance cantonale valaisanne sur la gestion financière des communes, article 56

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire